



Compte rendu de la F3SCTD des Hautes-Pyrénées du 2 février 2024

Présents :

Administration : Mme GONCET (SG DSDEN), Mme BARRAU (Inspectrice Santé Sécurité au Travail)

Conseillers de prévention : Mme AUDEVARD, M. DARRE

Représentants des personnels : Gaël LE MAB et Christelle BRANDAN (FNEC FP-FO), FSU (5), SGEN CFDT (4), UNSA (3), CGT (1)

Déclarations des organisations syndicales (UNSA, FO)

Déclaration liminaire de la FNEC FP FO

Madame la directrice académique,
Madame la secrétaire générale,
Mesdames et messieurs les membres de la F3SCTD,

Le premier semestre de l'année scolaire s'achève et nous le constatons dans nos écoles et nos établissements : les conditions de travail ne cessent de se dégrader.

Les personnels font état de leur mal-être au travers du RSST. De nombreuses fiches concernent d'ailleurs des problématiques liées à l'inclusion. Pourtant, le Président Macron l'a confirmé : il veut aller au bout de la destruction des structures spécialisées et adaptées, plaçant les personnels, les élèves et les familles dans des situations insupportables et maltraitantes. Sur cette question, le nombre de situations « *problématiques* » dans le département est inquiétant. Nous rappelons que c'est à l'administration de mettre en œuvre tous les moyens pour la protection des personnels : c'est sa responsabilité première. Nous continuerons à inviter les collègues à se saisir des registres santé et sécurité au travail (RSST) pour faire remonter les conséquences de l'inclusion systématique sur leur santé, leurs conditions de travail et leur sécurité.

A l'appel de la FNEC FP-FO et des fédérations FO de la santé, de l'action sociale et des services publics, 5000 manifestants venus de tous les départements ont manifesté devant le ministère le 25 janvier pour dire stop à cette orientation qui n'a qu'un but : faire des économies sur le dos des services publics, des élèves les plus fragiles et des personnels.

Nous réaffirmons ici nos revendications : la défense de l'enseignement adapté, Le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux, un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH, le retrait de l'acte 2 de l'École inclusive et de l'article 53 du projet de loi de finance créant les PAS.

Par ailleurs, la mise en œuvre du Pacte confirme toutes nos craintes. Les situations aberrantes sont nombreuses et prouvent que le Pacte n'est pas une solution efficace, qu'il ne répond pas mieux aux besoins des élèves qu'aux attentes des personnels. L'individualisation et la contractualisation favorisent l'arbitraire local, qui remet en cause l'ensemble de nos garanties statutaires, auxquelles nous réaffirmons notre attachement. Nous dénonçons le Pacte, ses pressions locales et ses manipulations, et continuons de nous y opposer avec force. La charge de travail des personnels est déjà bien assez lourde.

Enfin, nous demandons à nouveau à ce que les autorités académiques et départementales prennent toutes leurs dispositions pour que les agents ne fassent plus les frais des carences de leur employeur en matière de médecine de prévention et qu'ils puissent bénéficier de la visite médicale quinquennale à laquelle ils ont droit.

Adoption des PV du 9/10 et du 20/12/2023

Les deux PV sont votés à l'unanimité.

Élection du secrétaire, secrétaire adjoint et référent VDHAS

Le règlement intérieur de l'instance ayant été adopté lors du CSA le matin même, l'élection du secrétaire et du secrétaire adjoint a pu avoir lieu (soit 1 an après les élections, il était temps !!)

Élection du secrétaire :

Valérie Duprat (Sgen-CFDT) : 5 voix - élue

Véronique Duran (FSU) : 4 voix

Loli Gallardo (UNSA) : 0 voix

Gaël Le Mab (FO) : 0 voix

Abstention : 1

Election du secrétaire adjoint :

Gaël Le Mab (FO) : 5 voix - élu

David Castebrunet (FSU) : 4 voix

Philippe Boyer (Sgen-CFDT) : 0 voix

Jean-Georges Paulus (UNSA) : 0 voix

Abstention : 1

Élection du référent violences, discriminations, harcèlement, agissements sexuels et sexistes (VDHAS)

Loli Gallardo (UNSA) : 5 voix - élue

Sylvie Serrano (FSU) : 4 voix

Abstention : 1

Programme de prévention départemental

Vous trouverez le diaporama en pièce-jointe. Ce document devait être soumis au vote, mais celui-ci a été ajourné, dans l'attente des orientations ministérielles.

Vote des préconisations suite aux visites :

SEGPA et Collège La Serre de Sarsan - Lourdes :

La visite a eu lieu le 10 novembre 2023.

Les préconisations sont votées à l'unanimité.

Une restitution aux personnels aura lieu le 29 février 2024.

Collège de Maubourquet et école sise au collège :

La visite a eu lieu le 8 décembre 2023.

Les préconisations sont votées à l'unanimité.

Une restitution aux personnels aura lieu le 7 mars 2024.

Proposition d'avis formulés par la FS suite à l'étude et à l'analyse du RSST

Au vu des résultats des enquêtes réalisées lors des visites, la F3SCT 65 demande que les avis votés ce jour soient diffusés à l'ensemble des établissements dans les meilleurs délais.

Avis 1 : Information sur le Registre Santé Sécurité au Travail (RSST)

La F3SCT demande qu'une information soit faite sur la fonction et l'utilisation du RSST. Cette information pourrait prendre la forme d'un mail individuel adressé à tous les personnels. Ce mail pourrait être accompagné du tutoriel d'aide à la connexion et d'un exemple explicitant la saisie d'un fait. De plus, cette information devra être intégrée à l'ordre du jour des journées de pré-rentrée.

Avis 2 : Amendement au protocole de restitution de visite

La F3SCT demande que la synthèse des fiches enquêtes renseignées par les personnels leur soit communiquée au moment de la restitution des préconisations.

Avis 3 : Diffusion des préconisations :

La F3SCT demande que les préconisations des visites et enquêtes soient diffusées à tous les personnels concernés dans les meilleurs délais, sans attendre la restitution in situ.

Avis 4 : Expérimentations et modifications des conditions de travail :

Les membres de la F3SCT sont obligatoirement consultés lors de la mise en oeuvre d'expérimentations qui conduisent à des changements d'organisation des établissements ou des services et/ou impactent les conditions de travail des personnels.

Les avis sont votés à l'unanimité.